



Au Fil de la **FEUILLANTÉ** — mai 2015 —

Chers Fontenoises et Fontenois,

Nous avons les uns et les autres choisi de vivre à Fontaine-le-Comte pour des raisons diverses mais essentiellement pour sa proximité avec Poitiers ainsi que son cadre de vie. Bien évidemment la qualité des services proposés : écoles, centre de loisirs, accueil périscolaire, relais assistantes maternelles, centre animation jeunesse, diversité des associations, etc. sont également des attraits forts au même titre que les infrastructures au service de la population. Tout ceci est pris en compte par l'équipe municipale que ce soit dans sa gestion communale ou dans l'inter-communalité.

Vous avez également pu constater comment nous avons œuvré pour le développement économique et commercial du sud de Poitiers qui est aujourd'hui devenu une belle vitrine de notre capitale et qui a permis la création d'un grand nombre d'emplois. Chacun peut donc avoir la fierté d'être Fontenois.

Être Fontenois, c'est également porter l'histoire de notre village qui s'est édifié autour de l'abbatiale, haut site historique qui va bientôt renaître avec la construction d'une salle de spectacle et son programme culturel.

On ne construit l'avenir que si l'on respecte son passé. Il en va aussi des Hommes et des Villages de France.

Philippe BROTIER



informations

SITE ABBATIAL

2

Projet de Construction
d'une salle de spectacle



commission

Environnement

8-9

Des Publications qui
respectent l'environnement
Mieux Vivre ensemble



vie associative

**ASSOCIATIONS
SOCIAL, AIDE, CONSEILS,
CULTURELLES, LOISIRS
& SPORTIVES**

10



Site Abbatial

Le projet de construction d'une salle de spectacle sur le site abbatial est enfin entré dans une phase concrète de réalisation.

Vous aurez certainement remarqué les engins mécaniques, les barrières de sécurité, les archéologues et l'activité inhabituelle sur le site !

Depuis plusieurs jours, **la déconstruction** de l'immeuble dit « Bonnet » est en cours par l'entreprise SOPOREN de Fontaine-le-Comte sous la maîtrise d'œuvre de M. JEANNEAU, Architecte en chef des Monuments Historiques.

Cette déconstruction est réalisée de manière précautionneuse, sous le contrôle d'Adrien MONTIGNY, **archéologue** de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) qui procède aux **fouilles archéologiques** prescrites et autorisées par le Service Régional d'Archéologie.

(Arrêté du 5 février 2015)

En effet, cet immeuble se situe à l'emplacement de **l'aile ouest du cloître de l'abbaye**, aussi avant d'entamer la construction de la future salle de spectacle, il est nécessaire d'avoir une parfaite connaissance archéologique du lieu afin de permettre aux services de l'Etat, le cas échéant, d'indiquer à l'architecte les éléments médiévaux à conserver et à intégrer à la future construction. Cette fouille permettra également de nous éclairer sur ce que recèle le sous-sol de la maison « Bonnet ».

Nous vous invitons à lire les informations sur les bâches entourant le site. Elles vous expliqueront succinctement le projet et vous offriront aussi un aperçu du travail effectué par les archéologues. Nous vous prions aussi de respecter les mesures de sécurité mises en place sur le chantier. Ne franchissez pas les barrières !



Cette déconstruction sera suivie d'un nouveau diagnostic archéologique portant cette fois sur l'ensemble du site abbatial. Les conclusions de ce diagnostic permettront au Service Régional de l'Archéologie de prescrire éventuellement de nouvelles fouilles.



Ce n'est qu'à la fin de ces recherches que pourra commencer la construction de la salle de spectacle qui occupera l'espace libéré et refermera le cloître de l'abbaye comme il l'était à l'époque médiévale.

QU'EST-CE QUE LE DIAGNOSTIC ?

Lorsque l'on aménage un terrain à des fins publiques ou privées (pour construire une route ou un immeuble par exemple), le sol est remanié. Bien avant que les travaux commencent, et pour éviter qu'ils soient interrompus, on tente de savoir si le terrain renferme des traces d'occupations humaines : c'est le diagnostic. Il a pour objectif de détecter, caractériser, circonscrire et dater d'éventuels vestiges archéologiques en sondant à l'aide d'une pelle mécanique 5 à 10 % de la surface du projet d'aménagement.

Dans la plupart des cas, le diagnostic consiste à effectuer des sondages à intervalles réguliers pour permettre au responsable d'opération d'estimer si des vestiges existent. La taille d'un sondage varie en fonction du terrain. En règle générale, il s'agit d'une tranchée de 1 m 30 à 3 m de large (correspondant à la largeur du godet de la pelle mécanique), d'une longueur variable. Lorsque des vestiges apparaissent, il est parfois utile d'élargir légèrement les sondages - dénommés alors "fenêtres" - afin de comprendre comment ils s'organisent (trous de poteau formant un bâtiment par exemple). La profondeur dépend du niveau d'enfouissement des vestiges, qui peut se situer de 30 cm sous le sol actuel à plus de 4 m, notamment pour les périodes les plus anciennes.

Le sondage se déroule de la façon suivante : un archéologue se place devant le godet de la pelle mécanique et guide son conducteur, auquel il demande de décaper la terre végétale par passes jusqu'au niveau des vestiges. Il repère des anomalies de terrain (changement de couleur et de texture) qui peuvent correspondre à des fondations de murs, des fosses à détritiques, des fosses funéraires, etc. On teste, c'est-à-dire que l'on fouille partiellement, quelques-uns de ces vestiges afin de recueillir des objets qui permettront de dater les occupations humaines et de connaître leur état de conservation et leur nature. L'archéologue positionnera l'ensemble des anomalies sur un plan afin de circonscrire les occupations humaines sur le terrain. Plusieurs périodes peuvent être représentées.

Source : www.inrap.fr



Identité Graphique

Une nouvelle identité graphique pour nos publications !

Ce nouveau mandat fut à peine entamé que les élus en charge de la communication ont souhaité que soit revu le graphisme des supports de communication de Fontaine-le-Comte. Cette volonté fut retranscrite dans le cahier des charges de la consultation qui a eu lieu en 2014 et qui concernait la « création d'une identité visuelle, l'impression et la distribution des publications ». Innovation, Modernité, Dynamisme, Lisibilité ... des thèmes que La société APPCH a su exploiter puisqu'elle remporta le marché. Aussi, ne soyez pas surpris de ce nouveau « Look » qui - nous l'espérons - vous plaira autant qu'il a su toucher vos élus. Et ce n'est qu'un début, puisqu'en cette année 2015, le site internet de la commune va également faire peau neuve.

Autre nouveauté :

Le Fil de la Feuillante ne paraîtra plus 3 fois par an, mais 4 : en avril, en juillet, en septembre et en novembre. Vous retrouverez le « Livret des Associations » en août et le bulletin annuel qui va devenir « Fontaine en Poche » en début d'année.



Entreprises

ERRATUM ENTREPRISES FONTENOISES

Création Infographie - Nathalie QUIGNON

06 76 19 01 47 – nquignon@orange.fr

10 rue des Nesdes – 86 240 Fontaine-le-Comte



Atelier d'Encadrement d'Art - Béatrice DALLE

06 82 46 65 06 – bd.encadrement@orange.fr

16 rue de la vallée – 86 240 Fontaine-le-Comte

DG Controle - Contrôle Technique Automobile

05 49 55 10 20 – www.dgcontrole.com

ZA Allée de l'Esplanade – 86 240 Fontaine-le-Comte

NOUVELLE ENTREPRISE

Ouverture de l'entreprise DAL'ALU sur Fontaine-le-Comte au 10 rue des Chaumes.

N° 1 de la gouttière aluminium en continu, l'entreprise vous propose plusieurs formes de gouttières et 26 coloris au choix. Le bureau est ouvert le jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. 05 49 39 08 84 – gapv@orange.fr



N°1 de la gouttière aluminium

L'Art du Feu - Bruno Balzeau

Vente et Pose de Poêles et de Cheminées

06 14 47 70 04 - 05 49 54 52 27

Rue de l'Audemont – 86240 Fontaine-le-Comte

Domus Habitat - Joël Papot

Vente et Pose - Poêles Scandinaves

Cheminées Contemporaines

Tel. 05 49 46 55 68 - Fax 05 49 46 61 86

domushabitat86@orange.fr

ZA Allée de l'Esplanade – 86240 Fontaine-le-Comte



Conseiller Info Energie



« Les vendredi 12 juin et 13 novembre 2015 de 14 h à 17 h, le conseiller Info-Energie du GRAND POITIERS tiendra une permanence à la Mairie de Fontaine-le-Comte.

C'est l'occasion de trouver la réponse à vos questions sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et les aides financières pour l'amélioration de l'habitat. C'est un conseil neutre, objectif, indépendant et gratuit.

Il est préférable de prendre rendez-vous auprès de Mme LATU Céline au 05 49 30 20 54. »



Opération Tranquillité Vacances



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.
Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



PARTEZ TRANQUILLE PENDANT LES VACANCES OU EN WEEK-END !

Depuis maintenant plusieurs années, la gendarmerie veille sur les logements laissés vides pendant les vacances.

Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile (Vouillé), votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

QUELQUES INCONTOURNABLES AVANT DE PARTIR

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, **de fermer correctement fenêtres et volets.**

Il est important de « **faire vivre** » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Vérifiez le **bon état de vos serrures et verrous**, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Une **Réunion Publique** va être organisée par la Gendarmerie de Poitiers sur le thème de la « **Sécurité et de la Prévention** ».

La réunion se tiendra le jeudi 11 juin 2015 à 19 h au Complexe des Châtaigniers.

Elle sera animée par Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie, Guillaume FAVARD ou l'un de ses collaborateurs. Nous vous tiendrons informés sur le site internet (www.fontaine-le-comte.fr) et sur le panneau d'information de la commune.



La Sécurité aux abords des écoles

«PROTÉGEONS NOS ENFANTS»

A certaines heures de la journée, la circulation est particulièrement difficile aux abords de l'école. Alors, voici quelques rappels :

Il est **interdit de** :

- Stationner ou s'arrêter sur le trottoir
- Stationner ou s'arrêter en double file
- Stationner ou s'arrêter sur la zone d'arrêt du bus scolaire
- Stationner ou s'arrêter devant les bateaux (entrées) des riverains
- Stationner sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite



Alors pour la sécurité de nos enfants et afin de prévenir d'éventuels accidents, nous vous remercions d'utiliser les places de parking et de respecter le code de la route. De plus marcher, c'est bon pour la santé.

« Devant l'école, il y a vos enfants et ceux des autres.

Alors, l'aménagement le plus sûr, c'est votre comportement ».



Bibliothèque Brigitte Ramel

VACANCES ESTIVALES :

Fermeture le samedi 11 juillet 2015 à 12 h 30
et ré-ouverture le mercredi 26 août 2015 à 14 h 00

VACANCES DE NOËL :

Fermeture le samedi 19 décembre 2015 à 12 h 30
et ré-ouverture le mercredi 6 janvier 2016 à 14 h 00 .



Plan Canicule

Mise en Service du Plan Canicule pour la commune de Fontaine-le-Comte

Pour faire face à d'éventuels pics de températures durant les mois d'été, la commune de FONTAINE-LE-COMTE met en service son plan canicule. Ce plan est mis en place afin de détecter, prévenir et lutter contre les risques sanitaires d'une période de très hautes températures.

La commune recense les personnes en situation d'isolement. Sont concernées par cette démarche les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes handicapées. Les personnes souhaitant être inscrites sur ce registre doivent se faire connaître soit par téléphone : 05.49.62.67.05, soit par écrit auprès de la Mairie.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'aide, en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Le lutin de la Feuillante répond à vos questions



La taxe D'HABITATION, c'est quoi ?

Un impôt s'appliquant à chaque personne (ou foyer fiscal) propriétaire, locataire ou occupant (même à titre gratuit) un logement et ses dépendances éventuelles, que ce soit en résidence principale ou secondaire.

Ça sert à quoi ?

Elle est perçue au profit de la commune et autres collectivités locales pour organiser les services publics dont elles ont la charge.

Elle permet de créer de nouveaux équipements, entretenir et créer les voies de circulation, verser des subventions au profit d'associations locales...

J'ai déménagé en cours d'année, ma taxe d'habitation va-t-elle être réduite ?

Non, elle est dûe intégralement par la personne (foyer fiscal) ayant habitée ce logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Existe-t-il des exonérations ou abattements ?

Oui sous certaines conditions, pour les connaître, informez-vous auprès du centre des impôts dont vous dépendez.

Vous aviez annoncé que les impôts communaux n'augmenteraient pas, pourtant le montant de la taxe d'habitation a changé cette année. Pourquoi ?

Le taux communal n'a pas changé, toutefois la base locative brute est réindexée tous les ans par les services fiscaux (voir détails ci-dessous) ce qui, mécaniquement, a modifié le montant à payer.

A SAVOIR

Le montant de la taxe d'habitation dépend :

1. de la **valeur locative brute** (établie par les services fiscaux l'année d'achèvement des travaux et revalorisée tous les ans par un coefficient voté par le parlement).
2. des **abatements** obligatoires (enfants et/ou ascendants à charge) et facultatifs (personnes modestes, handicapées ou invalides) auxquels vous pouvez prétendre.
3. du **taux d'imposition** voté par la **commune**
4. du **taux d'imposition** voté par l'**intercommunalité**.
5. du taux de la **taxe spéciale d'équipement**.
6. La **base nette d'imposition** est égale à la **valeur locative brute**¹ minorée de vos éventuels **abatements**².

Cette **base nette d'imposition**⁶ est multipliée par les **taux d'imposition** (*commune*³, *intercommunalité*⁴).

Le montant dû est le cumul des sommes obtenues.

A noter : maintenant la contribution à l'audiovisuel public figure sur l'avis d'impôts de la taxe d'habitation.

TAXE D'HABITATION 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
Éléments de calcul		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement				
Valeur locative brute ❶		5065		5065	5065				
Valeur locative moyenne		3566		2860	3566				
❶ Général à la base		%		21	5				
A B T P E N T S	• Personnel(s) à charge	10		10					
	– Par personne(s) 1 ou 2	357		262	357				
	– Par personne(s) 3 ou +	15		15					
	– pour personne(s)	%		%					
	• Spécial à la base	10		%					
❶ Spécial handicapé		%		%					
Base nette d'imposition ❷		4708		4612	4708				
Taux d'imposition 2014		15,41	%	9,83	0,134				
Cotisations 2014 ❸		726		453	6	Total des cotisations			
Taux d'imposition 2013		15,41	%	9,83	0,159				
Rapport cotisation 2013		719		449	7				
Variation en valeur		-7	%	-14	-14,29				
Variation en pourcentage		+0,97	%	+0,69					
Atteintes de référence 2003/2013 ❹		Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE				
• Général à la base						Frais de gestion ❺			
• Par personne(s) à charge (1 ou 2)						Prélèvement pour base évaluee ❻			
• Pour personne(s) à charge (3 ou +)						Prélèvement sur résidences secondaires ❼			
• Spécial à la base						Prélèvement selon le revenu ❽			
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2013 ET 2014									
ANNÉE 2013		1197	ANNÉE 2014	1207	En valeur	En pourcentage			
(a) Cotisations				+10		+0,84			
(b) Abattements				+10		0,84			
(c) = (a) – (b) Somme à payer		1197	1207	+10		+0,84			
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2013 ET 2014									
Taux global 2003 copage ❾		10,69	MAISON		DF	APP	VF	VS	VS
Cotisation référence 2003 ❾					H	H	5065		
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2014						133			
Valeur locative au 1er janvier sans réduction fiscale d'un acte de libération									

- La taxe FONCIÈRE, c'est quoi ?

Plusieurs taxes regroupées sur le même avis d'imposition :

1. La taxe sur les propriétés bâties (TFPB)
2. La taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB)
3. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

qui s'appliquent uniquement aux propriétaires d'immeubles sur le terrain bâti et non bâti.

Ça sert à quoi ?

Elle est perçue au profit de la commune, autres collectivités locales et divers organismes (intercommunalités, syndicat de communes, département, chambre d'agriculture pour le non bâti).

Comme la taxe d'habitation, elle contribue en grande partie à leur budget pour organiser les services publics dont ils ont la charge.

J'ai déménagé en cours d'année, ma taxe foncière va-t-elle être réduite ?

Non, elle est dûe intégralement par le propriétaire ou usufruitier pour les immeubles qu'il possède au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Je suis locataire, dois-je payer la Taxe des ordures ménagères que me réclame mon propriétaire ?

En effet, le propriétaire la règle avec ses impôts fonciers et peut ensuite se la faire rembourser par le locataire puisque c'est ce dernier qui bénéficie de l'enlèvement des ordures ménagères.

Existe-t-il des exonérations ou abattements ?

- Pendant 2 ans pour les nouvelles constructions.
- Sous certaines conditions d'âge et de ressource (pour les connaître, informez-vous auprès du centre des impôts dont vous dépendez).

Vous aviez annoncé que les impôts communaux n'augmenteraient pas, pourtant le montant de la taxe foncière a changé cette année. Pourquoi ?

Le taux communal n'a pas change, toutefois la base d'imposition est réindexée tous les ans par le parlement (voir détails ci-dessous) ce qui, mécaniquement, a modifié le montant à payer.

A SAVOIR

Le montant des taxes foncières dépendent :

1. de la **base d'imposition** égale à 50 % (propriétés bâties) et 80 % (propriétés non bâties) de la valeur locative du bien. Cette valeur locative est calculée d'après les caractéristiques du bien au 1^{er} janvier. Elle est déterminée à partir d'un tarif communal faisant référence au loyer (ou pour certains bâtiments industriels au prix de revient).
Pour tenir compte de l'évolution des loyers un coefficient de revalorisation annuel applicable aux valeurs locatives foncières est voté par le parlement dans la loi de finances.
2. du **taux d'imposition** voté par la **commune**
3. du **taux d'imposition** voté par la **le syndicat de communes** (le cas échéant)
4. du **taux d'imposition** voté par l'**intercommunalité**.
5. du **taux d'imposition** voté par le **département**.
6. du taux de la **taxe spéciale d'équipement**.
7. du taux de la **taxe d'ordures ménagères**.

Cette **base d'imposition**¹ est multipliée par les **taux d'imposition** ci-dessus.

Le montant dû est le cumul des sommes obtenues.

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 860 VIENNE

Commune : 109 A FONTAINE-LE-COMTE

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2013	2 17,84 %	4 0,76 %	5 14,87 %	6 0,245 %	%	
	Taux 2014	17,84 %	%	0,76 %	14,87 %	0,205 %	%
	Adresse						
	Base	1 3361	1	1 3381	1 3381	1 3381	7 6,69 %
	Cotisation	603		26	503		226 1365
	Adresse						
	Base						
	Cotisation						
	Cotisations 2013	568		25	496	8	222
	Variation en % ⑦	+0,84 %	%	+4,00 %	+1,00 %	-12,50 %	+1,80 %
Propriétés non bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ④	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
	Taux 2013	47,30 %	%	3,61 %	28,57 %	0,565 %	14,70 %
	Taux 2014	47,30 %	%	3,61 %	28,57 %	0,463 %	14,70 %
	Base terres agricoles	23		23	23	23	23
	Base forêts agricoles	15		15			19
	Cotisations 2013	18		1	7		6
	Cotisations 2014	18		1	7	0	6
	Variation en % ⑦	0 %		0 %	0 %	%	0 %
	Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait forestier ④	Malpropreté base terrains constructibles ⑤	Caisses d'assurance des accidents agricoles
	Base « Etat »						X
Base « Collectivité »							
La base communale des terres agricoles exonérée est de						Frans de gestion de la fiscalité directe locale ⑥	
						Relevé de gestion de la fiscalité directe locale ⑥	

54



Programme de Voirie 2015

Impasse du Bois Paris

Réfection de la Chaussée en enrobé : **4 200 €**

Rue Victor Hugo

Création d'un trottoir jusqu'à l'entrée du chemin rural n°23 : **5 780 €**

Rue Baudry

Réparation ponctuelle de trottoir : **560 €**

Rue des Merisiers

Réfection du trottoir, reprise des bordures et enduit bicouche : **16 080 €**

Route de la Catinerie

Reconstitution de Chaussée : **43 870 €**

Allée des Plantes

Réfection des trottoirs, reprise des bordures et enduit bicouche : **11 690 €**

Rue Rabelais

Réfection des trottoirs face au parking, reprise des bordures et enduit bicouche : **9 640 €**



Imposition au niveau communal

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale n'augmentera pas les impôts locaux, et ce pour la cinquième année consécutive. Cet engagement politique fort, notamment en raison du contexte économique, implique une maîtrise de la gestion courante, ainsi qu'une bonne compréhension des habitants de cette gestion différente, tout en maintenant un service public de qualité. Notre qualité de vie à Fontaine-le-Comte ne dépend pas seulement des euros dépensés en fonctionnement et en investissement, mais aussi de notre comportement en tant que citoyen de cette commune. Ainsi, conformément à l'arrêté pris par le maire, les propriétaires et locataires ont l'obligation de nettoyer eux-mêmes leur trottoir.

PROPOSITION DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES							
	Bases notifiées (prévisionnelles)		Taux appliqués		Hausse	Produits votés	
LES TAXES	2014	2015	2014	2015	2015	2014	2015
Taxe d'habitation	4 956 000	5 024 000	15.41	15.41	0 %	763 720	774 198
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 229 000	3 313 000	17.84	17.84	0 %	576 054	591 039
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56 400	55 500	47.30	47.30	0 %	26 677	26 252
TOTAL						1 366 451	1 391 489



Respect de l'environnement

DES PUBLICATIONS QUI RESPECTENT L'ENVIRONNEMENT

Engagée depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement, la commune a mis en place au travers la gestion de ses espaces naturels et des espaces verts une véritable politique de développement durable. Différentes actions comme la diminution de produits phytosanitaires illustrent cette politique, mais cela ne s'arrête pas là. Toutes nos publications communales vont être imprimées sur du papier certifié « PEFC ».

La fabrication puis l'impression de papier certifié PEFC participent à la gestion durable des forêts. À travers l'engagement des propriétaires forestiers et des exploitants adhérents, puis des entreprises certifiées, la **certification PEFC permet d'assurer le renouvellement de la forêt, tout en préservant l'eau, les sols, la faune et la flore** de ce milieu naturel.

Pour un arbre abattu, un arbre replanté.



Environnement



Les beaux jours arrivent et avec, les promenades dans les parcs et sur les sentiers de Fontaine-le-Comte, qui n'a pas été tenté de se baisser pour ramasser fleurs des champs, crocus ou jonquilles, surtout à l'approche de la Fête des Mères ? Afin de respecter le travail des agents des Espaces Verts, de préserver la flore locale et surtout pour que notre commune reste jolie, merci de ne pas cueillir les fleurs dans les plantations communales (ronds-points, parcs végétalisés communaux, vasques, etc.)

OPÉRATION « NETTOYONS LA COMMUNE »

Les élus de la commission « Cadre de Vie – Environnement – Mobilités » vous invitent à une "chasse aux déchets" le dimanche 7 juin 2015, afin de rendre notre cadre de vie plus agréable et plus propre. Ils vous proposent d'arpenter les rues et les sentiers de notre commune afin de la nettoyer de tous les déchets que nous pouvons, hélas, y rencontrer. (Bouteilles, canettes, mégots, paquets de cigarettes ou autres...)



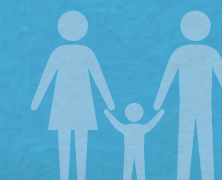
LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe sur notre commune un arbre remarquable. Il s'agit d'un majestueux Cèdre du Liban d'environ 300 ans situé rue de l'Audemont dans la zone artisanale. Il mesure 10 mètres de haut et a été élagué il y a deux ans suite à une tempête lui ayant occasionné des blessures dans le houppier. Bien que situé chez un particulier, vous pouvez l'apercevoir depuis la rue.

Source : Inventaire des arbres remarquables de la Vienne - www.vienne-nature.asso.fr/arbres-remarquables.html



Mieux vivre ensemble



LES NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie) ne sont autorisés aux personnes privées qu'aux horaires indiqués. Nous vous rappelons qu'en cas de nuisances de voisinage, le recours à un moyen amiable reste la solution la plus profitable à tous.



Lundi, Mardi, Mercredi, jeudi, Vendredi :

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

Samedi :

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Dimanche et jours fériés :

De 10 h à 12 h



BALAYAGE DES TROTTOIRS

De manière générale, les propriétaires ou locataires doivent maintenir leur trottoir en état de propreté. A plus forte raison par temps de neige, glace ou verglas, les riverains sont obligatoirement tenus de casser la glace, balayer et relever la neige devant leur habitation de façon à permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.



N'oubliez pas l'opération « **NETTOYONS LA COMMUNE** » le dimanche 7 juin 2015.

Un travail de **sensibilisation et d'incitation à entretenir les pieds de murs** des propriétés sera fait auprès des particuliers.

L'ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE PROPRIÉTÉ

Entre deux propriétés de particuliers, les arbres ou les haies plantés en limite de terrain peuvent être source de conflits entre voisins et générer des problèmes de sécurité le long des trottoirs. Pour éviter cela, mieux vaut respecter les distances imposées par la loi : si la plantation atteint plus de 2 mètres à l'âge adulte, elle doit être plantée à au moins 2 mètres de la limite de propriété (clôture). Si sa taille est inférieure à 2 mètres, elle doit être plantée au minimum à 50 cm du terrain voisin. En bordure du domaine public, l'entretien de la végétation privée reste à la charge des propriétaires, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident (taille des haies empiétant sur les trottoirs et voiries, qui réduisent les largeurs et la visibilité...).



Associations : social, aide, conseils

L'ENVOL - Association Intermédiaire



Depuis 23 ans, votre Partenaire pour l'emploi de Proximité propose des solutions...

... Aux Demandeurs d'emploi

Travail temporaire auprès des Particuliers, des Professionnels et accompagnement dans la recherche d'emploi durable.

... Aux Particuliers

Services à la Personne* : entretien de la maison, garde d'enfants de + de 3 ans, jardinage – espaces verts, petit-bricolage de moins de 2 heures. Autres services : peinture, tapisserie, petite maçonnerie, déménagement...

... Aux Professionnels (Collectivités, Entreprises, Associations, Agriculteurs, Artisans, Commerçants)

Entretien des locaux et des espaces verts, manutention, manœuvre, aide administrative, service cantine et de garderie, tenue de déchetterie, collecte d'ordures ménagères...

* Possibilité de réduction et crédit d'impôts de 50% pour les activités de services à la personne



Vous êtes à la recherche d'un emploi ? N'hésitez plus, prenez rendez-vous !
Besoin d'un coup de main pour votre foyer, votre jardin... ? Besoin de personnel temporaire ?
N'hésitez plus, renseignez-vous !

En 2014 L'Envol - Structure d'Insertion par l'Activité Economique relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est :

. 274 salariés / 453 Donneurs d'Ordres

. 56 199 heures de travail

. 3 204 contrats

. 113 Salariés sortis vers l'emploi, la formation

Un numéro unique : 05 49 88 91 29

Du lundi au vendredi de 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30

Site : www.lenvol86.fr - Mail : ai@lenvol86.fr



Agrément préfectoral du 24/03/93. Conventions: Pôle Emploi, Conseil Général



Associations : social, aide, conseils



Associations pour le Don de Sang Bénévole de Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé

L'association des donneurs de sang bénévole des communes de Croutelle, Fontaine-le-Comte et Ligugé vous informe que les 3 prochaines collectes 2015 se dérouleront :

- Le mardi 26 mai 2015 de 15 h 00 à 19 h 00 au domaine de Givray à Ligugé.

- Le jeudi 23 juillet 2015 de 15 h 00 à 19 h 00 au complexe des Châtaigniers.

- Le jeudi 22 octobre 2015 de 15 h 00 à 19 h 00 au complexe des Châtaigniers.

Les besoins augmentent tous les jours, encore plus en période de vacances et les stocks sont au plus bas. Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont indiqués dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence et les besoins chroniques qui concernent des patients que seule une transfusion sanguine peut contribuer à guérir ou à soulager.

Venez nombreux tendre le bras pour participer à cet acte citoyen et généreux.



Associations Culturelles

Marché en Fête

« Marché en Fête » l'animation proposée par l'association des commerçants non sédentaires de la Vienne, fera étape à Fontaine-le-Comte pour le **marché du dimanche 31 mai prochain**, jour de la Fête des Mères.

A cette occasion, de nombreux lots seront mis en jeu !

Alors venez découvrir et redécouvrir vos commerçants du marché dominical à Fontaine-le-Comte et tenter votre chance à la roue de la fortune et repartir avec des cadeaux : cabas, stylos, bloc-notes, stations météo et participer au super tirage au sort avec la possibilité de gagner une voiture !





Associations Culturelles

VILLA FONTANELLA

**3 prochains concerts proposés
par l'association Villa Fontanella sur le site Abbatial.**

Vendredi 29 mai TRIO SAMOVAR JAZZ SWING
(guitare, contrebasse, clarinette, saxophone)
www.samovar-swing-trio.com

Samedi 13 juin l'Ensemble MOHEIN
MUSIQUE de L'EST et des BALKANS
www.ciemohein.jimdo.com

Vendredi 10 juillet NUIT ROMANE de la région POITOU-CHARENTES
COMPAGNIE TRANSE-EXPRESS
« Mû, cinématique des fluides » Création 2015
www.vimeo.com/117738564
Vous êtes invités au rêve et à l'émerveillement à
l'occasion de cette soirée qui vous est proposée
pour mettre en valeur la richesse du patrimoine
de notre village.
Spectacle gratuit sur le « Pré de l'Eglise »

Association VILLA FONTANELLA
Esplanade des Citoyens - Mairie de Fontaine-le-Comte
86240 Fontaine-le-Comte
Tél : 07 89 83 79 19 - Mail : www.villafontanella.fr
Association loi 1901 – déclarée le 01/04/2000 N°W863002677



P.S. Pour l'organisation de la Nuit Romane de Fontaine, nous
accueillerons volontiers, les bénévoles qui souhaiteraient
proposer leurs services, par mail ou par téléphone
au 07 89 83 79 19



LA FESTIVE - COMITE DES FÊTES



Le dimanche 31 mai 2015 de 7 h 00 à 18 h 00, la Festive organise son XIII^{ème} VIDE GRENIER et son IV^{ème} TROC de PLANTES et de GRAINES potagères ou florales.

Fontenoises et Fontenois, ce sera le moment de venir, soit vous débarrasser des nombreux objets superflus qui envahissent vos dépendances (caves, greniers, etc.), soit de venir échanger vos boutures en excédents ou des petits sachets de graines particulières que vous avez récoltés.

Ce sera peut-être tout simplement l'occasion de venir chiner en famille tout le long des étals du parc de Colunga, de vous désaltérer à la buvette et de vous restaurer au buffet à votre service.

Enfin, vous profiterez de l'animation par le Compagnie Val de Gartempe sur la réduction des déchets à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.

Toute l'équipe de la FESTIVE Comité des Fêtes sera à votre disposition pour faciliter votre visite.



Associations Culturelles



LES GENS DU THÉÂTRE DE FONTAINE

Depuis la mi-février, la troupe s'efforce de vous faire partager l'ambiance qui entoure la préparation de son prochain spectacle « ROMÉO ET JULIETTE » qui sera joué à partir de novembre prochain.

Très régulièrement, sont publiées des vidéos, photos ou animations qui vous plongent dans l'univers de la troupe.
Rendez-vous chaque semaine sur le site <http://gens-theatre-fontaine.blogspot.fr/> ou sur la page Facebook « Les Gens du Théâtre de Fontaine ».



CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Malgré le froid et la morosité hivernale, les jeunes n'ont pas déserté le Centre Animation Jeunesse, bien au contraire ! Ils étaient bien présents lors des sorties et activités proposées comme le **Marché de Noël** au cours duquel ils ont tenu 2 stands (crêpes et boissons, et vente de marque-pages...).

L'affluence lors de la « **galette des rois** » du 10 janvier prouve bien aussi le souhait de tous de se retrouver au centre. Nos jeunes artistes de l'atelier BD ont quant à eux, eu l'occasion de rencontrer des auteurs et de ramener des albums dédicacés lors de leur sortie au **Festival International de la Bande Dessinée** d'Angoulême.

Les vacances de février ont permis aux jeunes de s'initier à des disciplines telles que le **handi-sport**, la **pâtisserie** (avec l'intervention d'Alban apprenti boulanger qui fréquente le centre), le **face painting**, le **bubble foot** et les **gestes de premier secours**. Les plus sportifs se sont retrouvés lors de la **journée Volley ball** organisée avec la SIPEA et l'équipe de volley de Poitiers, les bricoleurs ont eu le loisir de s'exprimer lors du **chantier jeunes** avec la création de structures éoliennes pour le rond-point de la Liberté (merci à Jean Durand pour son aide technique précieuse)...

BOITE À IDÉES...

Nous avons besoin de vous !!!
Nous voudrions changer le nom du « C.A.J. »
qui fait trop « cage »
Faites-nous vos propositions...

De plus, nous sommes à votre écoute pour toutes
idées ou envies d'animations et de sorties.

VENTS D'ÉTÉ

Début des vacances d'été : le lundi 29 juin.
Petits changements : Raphaëlle s'en va cocooner
d'avril à septembre !!! Céline nous rejoint au CAJ
pour cette période...

Les sorties week-end

Le samedi 23 mai

FESTIVAL MUSIQUES METISSES à ANGOULÊME

Nous avons besoin de vous ! Soyez bénévoles sur le festival et profitez gratuitement des concerts proposés.
En guest : AKHENATON du groupe IAM !

Le dimanche 31 mai

Marathon du FUTUROSCOPE !

Soyez bénévoles pour hydrater les coureurs et gagnez votre entrée au Futuroscope !!!



Associations Culturelles

CLUB DE LA FEUILLANTE

De nouveaux membres dans le bureau du « Club de la Feuillante »

Notre Assemblée Générale s'est tenue le Jeudi 8 Janvier 2015.
Le Jeudi 29 Janvier 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire le nouveau bureau.

Composition du bureau :

Président : LESCURE Jean-Claude
Vice-Président : COLL Jean-Louis
Secrétaire : LESCURE Yvette
Secrétaire adjointe : DUFOUR-LEBON Marie-Thérèse
Trésorière : CHABOT Annie
Trésorier adjoint : SIMONNET Claude



Le Club reste ouvert toute l'année pour ses activités, le mercredi tarot, le jeudi belote, scrabble et autres jeux, le vendredi le bridge, de 14 h 00 à 18 h 00.

Quelques dates à retenir pour 2015 :

Le Jeudi 7 Mai : Repas du premier semestre
Le Jeudi 25 Juin : Grand repas d'été
Le Dimanche 11 Octobre : Thé dansant avec l'Orchestre - LES COMPAGNONS DU MUSETTE
Le Jeudi 5 Novembre : Repas du second semestre

Une sortie est programmée pour le Vendredi 02 Octobre 2015 avec les voyages GRONDIN à la Fête des Vendanges à Chalonnes sur Loire avec Noël SUZANN, ambiance assurée, ouvert à tous. Prix pour cette sortie : 65 € 00.

Pour tous renseignements tél : 05 49 53 07 10.

Le Club vous encourage à venir nous rejoindre pour rompre la solitude et partager des moments de convivialité et de détente.
Le Club vous dit à bientôt.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Le Méchoui des Anciens Combattants

La section locale des Anciens Combattants de Fontaine-le-Comte regroupe également la commune de Croutelle depuis 1923. Aussi, cette dernière accueille dans sa salle des fêtes le traditionnel « Mechoui » des anciens Combattants qui se déroulera le samedi 13 juin ! Cette manifestation est ouverte à toutes personnes, alors n'hésitez pas à vous joindre à nous autour d'un très bon menu concocté pour cette occasion.

Tarif : 20 euros par personne

Demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans.

Renseignements et inscriptions auprès de James BODIN, Trésorier de l'UFVGAC :

10 rue des Champs du Roy – 86240 CROUTELLE – Tél : 05 49 57 07 37



Associations de Loisirs



LES AMIS DE L'IMAGE

La photographie par les Amis de l'Image

Les Amis de l'Image, club photographique de Fontaine-le-Comte adhèrent à la Fédération Photographique de France, s'engagent avec passion autour de la photo amateur avec la reconnaissance de leurs pairs lors des compétitions nationales.



Cette année, le club est classé premier en National 1 papier couleur et pourra ainsi participer l'année prochaine à la compétition reine, celle de la Coupe de France papier couleur.

D'autres reconnaissances sont également venues souligner la qualité du travail des membres, ainsi en Coupe de France noir et blanc Catherine a obtenu un coup de cœur d'un juge avec sa photo les Kids (ci-dessus) et Alain, la médaille Sport. En National Nature, Charlie spécialiste de la photo d'araignée est pour sa part arrivé premier dans cette compétition.

Si l'activité de concours est importante, Les Amis de l'Image recherchent avant tout l'échange photographique dans un souci de partage et d'émulation. Une des occasions est celle de leur exposition annuelle à Fontaine-le-Comte au complexe des Châtaigniers, elle est fixée en 2015 aux 2, 3 et 4 octobre. Les images récompensées en 2015 y seront présentées.



Associations Sportives



VOLLEY BALL

Comme tous les ans, le club de Fontaine-le-Comte Volley-Ball organise son **tournoi de volley-ball 3x3** extérieur, sur le stade Paul Mullon de Béruges (86190), **le dimanche 21 juin 2015 à partir de 10h.**



Ce tournoi est ouvert à toutes et à tous : équipes féminines, masculines ou mixtes, licenciés ou non, et pour tous les niveaux : débutant, loisirs, départemental, régional, national.

L'inscription demeure inchangée et reste à 21€ par équipe, avec toujours la garantie pour chaque participant de repartir avec un lot.

Pour tenir toute la journée, notre buvette vous proposera sandwiches, frites, salades, gâteaux et crêpes ; faisant la part belle aux réalisations de nos licencié(e)s et aux produits locaux comme la viande et le pain, mais également à certaines boissons, servies dans nos gobelets recyclables au couleur du club.

Volleyeur ou non, joueur ou spectateur, n'hésitez pas à venir nombreux profiter de cette manifestation et du site, ainsi que des animations exceptionnelles mises en place pour cette journée.

Informations complémentaires et actualités du club : www.flcvolley.clubeo.com

AGENDA



MAI - JUIN

Mai

- Vendredi 8 mai** Cérémonies du 8 mai, avec les Anciens Combattants
- Jeudi 21 mai** Soirée à thème « Ce qui se passe autour de l'assiette », avec la Fontenille
A 20h30 au Complexe des Châtaigniers
- Samedi 30 Mai et
dimanche 31 mai** « Tournoi des Trollistes », au Complexe des Châtaigniers
- Dimanche 31 mai** • De 7 h à 18 h : « Vide Grenier et Troc de Plantes », avec La Festive sur l'Esplanade des Citoyens et le Parc de Colunga
• De 9 h à 13 h : « Marché en Fête », sur la place Charles de Gaulle
- Vendredi 29 Mai** Concert « Trio Samovar Jazz Swing », avec Villa Fontanella à l'Abbaye de Fontaine-le-Comte
- Samedi 30 Mai
au Mercredi 17 Juin**..... Exposition Photographique « Les Vieux de la Vieille » de Michel Rivault-Pineau, au Jardin Salomé

Juin

- Vendredi, samedi,
dimanche 5, 6 et 7 juin** .. « Rendez-vous aux jardins » - Courtil Septentrion, 4 Impasse du Prieuré
- Dimanche 7 juin** « Opération Nettoyons la Commune », RDV devant la Mairie à 9 h 30
- Jeudi 11 juin** « Réunion publique sur le Thème de la Sécurité et de la Prévention », avec la gendarmerie de Poitiers
- Samedi 13 juin** • « Méchoui », des Anciens Combattants à Croutelle
• « Concert avec l'Ensemble Mohein (Musique de l'Est et des Balkans) », avec Villa Fontanella à l'Abbaye de Fontaine-le-Comte
- Dimanche 21 juin** « Tournoi de Volley-Ball », organisé par le Club de Volley de Fontaine-le-Comte au Stade Paul Mullon de Béruges à 10 h
- Vendredi 26 juin** « Fête des Ecoles », organisée par l'APE



fêtes & manifestations « **LES INCONTOURNABLES de FONTAINE** » 2015

vendredi

**10
juillet**

Nuit Romane

mardi

**14
juillet**

Fête Nationale

samedi

**05
sept.**

Journée
des Asso's

samedi - dimanche

**19/20
septembre**

Journées du
Patrimoine

dimanche

**27
sept.**

Virade
de l'Espoir

dimanche

**11*
octobre**

La Trocante & Fête
de la Pomme

samedi

**05
décembre**

Marché de Noël

*et non le 18 octobre comme annoncé dans le Bulletin 2015